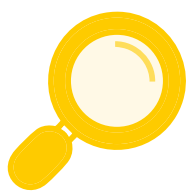


Prime de Partage de la Valeur



La PPV c'est quoi ?

La PPV, ex-Prime Macron, permet à l'entreprise de verser une prime complémentaire, hors salaire fixe, pour **valoriser les résultats collectifs**.

- Elle reste **exonérée de cotisations sociales** sous conditions
- Elle devient une des formes de **partage de la valeur** possibles
- Son utilisation est autorisée jusqu'au **31 décembre 2026**

L'entreprise peut choisir parmi plusieurs dispositifs :

- **Prime**
- **Participation aux bénéfices**
- **Intéressement**
- **Abondement sur un plan d'épargne salariale** (PEE ou PERECO)

- Aucun **montant minimum** n'est exigé par la loi
- Pas de **formule légale imposée** quel que soit l'effectif



Pour qui ?

L'obligation de partage de la valeur s'applique uniquement si **deux conditions** sont remplies :

- L'entreprise compte **plus de 11 salariés équivalent temps plein (ETP)**
- Elle a réalisé **un bénéfice net fiscal > 1 % du chiffre d'affaires, pendant 3 années consécutives**



Si ces conditions ne sont pas remplies, l'entreprise n'est pas soumise à l'obligation... mais peut **choisir** de mettre en place un dispositif de partage volontaire.



Combien ça coûte ?

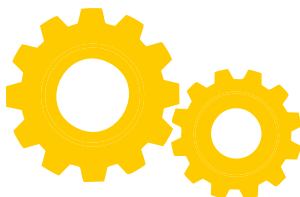
À partir du **1er janvier 2025**, la PPV devient **plus coûteuse pour l'employeur**.

- Elle est désormais intégrée dans le calcul des **Réductions Générales des Charges Patronales (RGCP)**
- Elle est considérée comme une part de la **masse salariale de référence**
- Elle **réduit les abattements de charges** (notamment l'abattement Fillon)

Exemple :

	Versement de PPV	Impact sur les charges	Coût
Avant	1 000 €	0 €	1 000 €
Aujourd'hui	1 000 €	jusqu'à 500 €	1 500 €

Perte d'abattement sur les charges patronales



Quel dispositif mettre en place ?

L'entreprise est libre de choisir le dispositif qu'elle souhaite mettre en place :

- La PPV est **simple, souple et rapide à verser** mais limitée dans le temps (jusqu'à fin 2026) et moins avantageuse fiscalement à partir de 2025
- L'intéressement et la participation nécessitent un **accord formel et un cadre juridique plus complexe**
- L'abondement sur un PEE ou un PERECO **peut renforcer l'épargne salariale**



WiiSmile, c'est la solution clé en main, hors rémunération, pérenne, non fiscalisée et très appréciée par les salariés

Et si on compare ?

	PPV versée directement	Intéressement et participation	WiiSmile Souriez c'est lundi!
Souplesse de mise en place	✓	✗	✓
Exonération de charges pour les bénéficiaires	✓	✓	✓
Maintien des abattements RGCP	✗	✓	✓
Absence de forfait social de 20%	✗	✓ Uniquement pour les entreprises de - 50 salariés	✓
Absence de CSG/CRDS à 9,70% selon conditions d'éligibilité URSSAF	✗	✗	✓
Pérennité du dispositif au-delà de 2026	✗	✗	✓
Impact durable dans l'esprit de vos collaborateurs	✗	✗	✓
Avantage hors rémunération	✗	✗	✓
N'impacte pas le revenu fiscal de référence	✗	✗	✓